

Sanofi et Alnylam mettent un terme à la phase « Recherche et Options » de leur alliance dans les maladies rares nouée en 2014

Paris – Le 8 avril 2019 – Sanofi et Alnylam sont convenues de mettre un terme à la phase « Recherche et Options » de l’alliance que les deux entreprises ont nouée en 2014 en vue du développement d’agents thérapeutiques ARNi pour le traitement de maladies génétiques rares. Les principales modalités de leur collaboration concernant le patisiran, le vutrisiran (ALN-TTRsc02) et le fitusiran, [annoncées](#) précédemment, restent inchangées.

Dans le cadre de cet accord, Alnylam va poursuivre le développement d’un agent expérimental supplémentaire pour le traitement d’une maladie génétique rare pas encore divulguée, jusqu’aux études pouvant permettre d’envisager le dépôt d’une demande de nouveau médicament expérimental (IND, *Investigational New Drug*). Sanofi sera responsable de la poursuite potentielle de son développement et de sa commercialisation. S’il est approuvé, Alnylam sera éligible à des redevances à deux chiffres sur les ventes mondiales nettes.

« Notre alliance avec Alnylam a permis de développer avec succès un médicament important pour les patients atteints d’amylose héréditaire à transthyrétine et a également débouché sur le développement d’une molécule qui fait actuellement l’objet d’essais cliniques pivots chez des patients souffrant d’hémophilie », a indiqué John Reed, Responsable Monde de la Recherche et Développement de Sanofi. *« La clôture de cette phase du programme avec Alnylam n’infléchit en aucune façon notre volonté de continuer de développer des thérapies pour les patients atteints de maladies rares ainsi que de maladies rares du sang. »*

Par ailleurs, les deux entreprises sont convenues de modifier certaines modalités du contrat de prise de participation de Sanofi au capital d’Alnylam, de manière à donner à Sanofi la possibilité de lever l’engagement de conservation des titres Alnylam en sa possession, sous réserve de certaines restrictions sur leur négociation entres autres dispositions.

À propos de Sanofi

La vocation de Sanofi est d’accompagner celles et ceux confrontés à des difficultés de santé. Entreprise biopharmaceutique mondiale spécialisée dans la santé humaine, nous prévenons les maladies avec nos vaccins et proposons des traitements innovants. Nous accompagnons tant ceux

qui sont atteints de maladies rares, que les millions de personnes souffrant d'une maladie chronique.

Sanofi et ses plus de 100 000 collaborateurs dans 100 pays transforment l'innovation scientifique en solutions de santé partout dans le monde.

Sanofi, Empowering Life, donner toute sa force à la vie.

Relations Médias

Ashleigh Koss

Tél.: +1 908 981 8745

mr@sanofi.com

Relations Investisseurs

George Grofik

Tél.: +33 (0)1 53 77 45 45

ir@sanofi.com

Déclarations prospectives - Sanofi

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives et/ou à obtenir les autorisations réglementaires, les risques associés à la propriété intellectuelle et les litiges en cours ou futurs y relatifs ainsi que leur issue, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques, l'impact des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, le nombre moyens d'actions en circulation ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2018 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning ForwardLooking Statements » du rapport annuel 2018 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.